

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **ALERTE PUCERONS VERTS SUR BETTERAVES : LA CGB APPELLE LES AUTORITES A LEVER SANS DELAI UNE IMPASSE TECHNIQUE QUI POURRAIT COUTER CHER A LA FILIERE**

Depuis une semaine de fortes attaques de pucerons verts sont signalées dans les régions betteravières. Vectrices du virus de la jaunisses, elles risquent de fortement impacter les rendements (de 30 à 50%) et avoir de graves conséquences économiques sur notre filière, déjà lourdement affectée par l'effondrement de ses marchés lié au COVID-19. Au-delà des conditions climatiques favorables au développement des populations de puceron (hiver doux et températures printanières élevées), il faut évidemment y voir la conséquence directe de l'interdiction d'utiliser des néonicotinoïdes entrée en vigueur en septembre 2018.

Une infestation inédite de pucerons verts est apparue rapidement et largement sur les terres betteravières (les betteraves ne sont parfois même pas au stade 2 feuilles). L'interdiction des néonicotinoïdes de septembre 2018 imposée par les pouvoirs publics a toutefois conduit le Ministère de l'agriculture, sur demande de la CGB et de la filière, à autoriser dès 2019, deux produits pour lutter contre les pucerons verts sur betteraves : la flonicamide (Teppeki) homologuée pour un passage à partir du stade 6 feuilles et le spirotétramate (Movento), autorisé à titre dérogatoire en 2019 et en 2020 pour 2 passages, à partir du stade 2 feuilles. Ces produits ont démontré leur efficacité en 2019, année de pression parasitaire modérée s'agissant des pucerons verts, même si l'on déplore leur surcoût important.

L'année 2020 se présente hélas avec un tout autre visage et une pression pucerons verts jamais vue. Le seul produit utilisable à un stade végétatif précoce (Movento) est purement systémique et son efficacité est insuffisamment rapide et durable en cas de forte infestation. A l'inverse, le Teppeki s'avère plus opérant dans la situation actuelle.



La CGB, appuyée par son institut technique (ITB), a donc alerté la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture (DGAL) cette semaine sur la gravité de la situation et lui a demandé en urgence deux dérogations :

- La première pour pouvoir utiliser le Teppeki dès le stade 2 feuilles afin d'apporter une réponse immédiate aux fortes infestations constatées en plaine,
- La possibilité d'appliquer un second traitement de Teppeki pour couvrir, en cas de besoin, toute la période de sensibilité des betteraves aux pucerons verts, c'est-à-dire jusqu'à la couverture du sol.

*« La CGB est pleinement mobilisée sur ce dossier et en contact permanent avec les pouvoirs publics pour trouver des solutions à l'impasse identifiée. La filière ne comprendrait pas que la récolte 2020 soit gravement menacée du fait de la surdité de nos autorités sur ces sujets »* a déclaré Franck Sander, Président de la CGB.

Dans cette attente, tous les planteurs sont appelés à la plus grande vigilance et observation de leurs parcelles, à suivre régulièrement le site 'Alerte pucerons' de l'ITB et à se rapprocher de leurs délégués ITB le cas échéant pour apporter la meilleure solution.